



# AGENT D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE (maçon-carreleur)

**Famille d'activités professionnelles spécifique aux CROUS : fonctions transversales et supports**

Référence dans les emplois ITRF

**BAP : G**

**Emploi type : Opérateur de maintenance (G5A44)**

**Classement statutaire dans le corps ITRF: ATRF (catégorie C)**

**Affectation : CROUS de Lorraine (Metz - 57)**

**Mission :**

Réaliser des constructions et revêtements intérieurs et extérieurs en respectant les normes et règles de l'art.

**Activités principales :**

- Intervenir dans tous les domaines d'activité de ses compétences techniques,
- Conseiller sur le choix des matériaux à utiliser, calculer les quantités nécessaires,
- Poser les carrelages, faïences et revêtements de sols,
- Poser les portes, portails, huisseries, cloisons et doublages,
- Effectuer les travaux de terrassement préalables à toute intervention spécialisée,
- Procéder aux démolitions nécessaires à l'agencement,
- Intervenir sur le réseau d'évacuation des eaux,
- Planifier les travaux de maintenance en collaboration avec le gestionnaire ou le chef d'équipe,
- Organiser son travail et son chantier,
- Prévoir les besoins en matériel et matériaux tout en suivant leur évolution technologique,
- Entretenir le matériel et l'outillage qui lui est confié,
- Assurer le nettoyage de son chantier,
- Possibilité de participer à l'élaboration d'un projet et à sa programmation,
- Suggérer les améliorations à apporter dans son métier, voire, en collaboration avec ses collègues, dans d'autres métiers,
- Possibilité d'encadrer les personnels et participer à leur formation,
- Participer à l'élaboration des spécifications techniques des produits et équipements et à leur choix,
- Respecter les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail en vigueur.

**Dispositions communes relatives à la continuité et aux nécessités du service public :**

Dans le cadre de ses missions et lorsque la continuité du service est engagée, l'agent peut être appelé, dans la prolongation cohérente de ses activités principales, à se voir confier toute autre tâche de maintenance.

Dans les cas particuliers de sous-service, ou dans les cas exceptionnels (notamment urgence et remplacement) de rupture de service, l'agent peut être amené temporairement, sur décision de l'autorité de gestion de proximité, à exercer des activités relevant du même emploi-type de qualification comparable et sous réserve des aptitudes, des compétences et de formation requises par celui-ci.

**Compétences attendues (notamment pour le recrutement et l'affectation dans le réseau des œuvres) :**

- Connaissance des lois et règles de l'art,
- Connaissance approfondie des techniques du métier,
- Maîtrise des gestes techniques,
- Connaissance technique des matériaux utilisés,
- Maîtrise des techniques employées et des règles de mise en œuvre,
- Notions de menuiserie,
- Capacité à lire et interpréter un plan, schéma ou croquis,
- Capacité à établir un devis de base pour une commande de matériel ou matériaux,
- Capacité à évaluer la durée nécessaire à la réalisation d'une intervention,
- Connaissance de base des règles de stockage et gestion de stocks,
- Connaissance des méthodes d'animation d'une équipe,
- Connaissance des règles d'hygiène de santé et sécurité au travail en vigueur,
- Notions d'ergonomie.

**Formations :**

- Mise à jour des connaissances techniques,
- Animation d'équipe,
- Gestuelle, ergonomie et utilisation des EPI,
- Hygiène, santé et sécurité au travail,
- Habilitation électrique.